



Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes



1^{er} octobre 2020

Compte rendu du Président de l'Assemblée générale

I. Introduction

La réunion de haut niveau sur le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, convoquée par le Président de l'Assemblée générale au niveau des chefs d'État et de gouvernement, s'est tenue le jeudi 1^{er} octobre 2020, conformément aux résolutions 73/340 et 74/562 de l'Assemblée. Organisée sur le thème « Accélérer la réalisation de l'égalité femmes-hommes et l'avancement de toutes les femmes et les filles », la réunion de haut niveau a fait fond sur l'audition multipartite du 21 juillet 2020. Elle a également été guidée par le thème du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme ».

La réunion a consisté en une séance d'ouverture, une séance plénière et une brève séance de clôture.

Des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des représentantes et représentants d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies et des parties prenantes concernées ont participé à ce sommet au moyen de déclarations préenregistrées ou en prenant la parole en direct (en ligne ou en personne).

Les États Membres se sont engagés au plus haut niveau politique à créer un monde plus égal, plus juste et plus sûr afin d'accélérer la réalisation des droits des femmes et des filles. Des dirigeantes et dirigeants ont présenté des mesures et engagements concrets pour faire de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles une réalité d'ici 2030, y compris à l'appui des organisations de la société civile et de la jeunesse.

Le présent compte rendu des débats a été établi par le Président de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 73/340.

II. Messages clés issus de la réunion de haut niveau

Plusieurs grand messages sont ressortis de la réunion de haut niveau :

- Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing, des progrès importants ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la lutte contre la mortalité maternelle, l'éducation des filles, les législations visant spécifiquement de la violence domestique ou d'autres formes de violence de genre faite aux femmes, les réformes réglementaires visant à faire progresser l'égalité des genres, ainsi que la représentation politique et la participation aux processus de paix.
- Si des avancées considérables ont été enregistrées au cours des 25 dernières années, aucun pays au monde n'a réussi à atteindre l'égalité des genres. La vision ambitieuse inscrite dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing n'a pas été concrétisée.
- Le pouvoir et les ressources n'ont pas été redistribués entre les femmes et les hommes dans les sphères publique et privée. Les femmes sont encore fréquemment exclues des négociations de paix, des pourparlers sur le climat et d'autres rôles décisionnels. La réalisation de la promesse non encore tenue du Programme d'action de Beijing est une question de droits humains et un impératif social et économique.
- Le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing s'inscrit dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses conséquences graves et disproportionnées sur la vie et les moyens de subsistance des femmes et des filles, qu'elles dispensent des soins de santé ou autres soins, travaillent dans le secteur formel ou informel, transmettent ou reçoivent des connaissances.
- Une pandémie de l'ombre est apparue parallèlement, celle de la violence contre les femmes et les filles, phénomène aggravé par les bouleversements sociaux et économiques provoqués par la crise sanitaire. Dans le même temps, la pandémie de COVID-19 menace d'annuler les progrès durement acquis en matière d'égalité des genres au cours des dernières décennies.
- Il est essentiel que l'égalité des genres et le leadership des femmes soient placés au centre des efforts de relance mondiaux et nationaux.

III. Séance d'ouverture

Au cours de la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par : M. Volkan BOZKIR, Président de l'Assemblée générale ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine et représentant du pays hôte de la quatrième Conférence mondiale des femmes ; M^{me} Phumzile Mlambo-Ngucka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; M^{me} Natalia Kanem, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population ; M^{me} Hilary Gbedemah, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ; M^{me} Elizabeth Broderick, Présidente du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; M^{me} Dubravka Šimonovic, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences ; M^{me} Sascha Gabizon, représentante de la société civile ; M^{me} Ixchel Adolfo, défenseuse du leadership des filles ; M^{me} Nomzamo Mbatha, éminente championne de haut niveau de l'égalité des genres.

Les progrès ci-après ont été cités lors de l'examen des gains enregistrés depuis Beijing : 274 réformes juridiques et réglementaires dans 131 pays ; la participation accrue des femmes aux processus de paix ; la reconnaissance et la poursuite des crimes liés au genre dans les conflits, en vertu du droit international ; la multiplication des inscriptions scolaires ; les progrès en matière de santé maternelle et d'autonomie corporelle ; la reconnaissance de la petite fille et la lutte contre les mutilations génitales féminines ; des gains reconnus en matière d'éducation et de lutte contre la mortalité maternelle ; les réformes dans les législations concernant la violence de genre ; des progrès normatifs.

Au cours de la séance d'ouverture, les intervenantes et intervenants ont discuté de la nécessité d'accélérer la réalisation de l'égalité des genres, notamment en réduisant la fracture numérique, en assurant l'éducation des filles, en facilitant l'égalité des chances économiques pour les femmes et en mettant fin à la violence de genre. Ils ont également fait observer le peu de progrès accomplis en ce qui concerne la violence de genre, le mariage des enfants, le féminicide, le VIH, les droits légaux des femmes, les normes discriminatoires, la parité salariale et le faible nombre de femmes dans les rôles décisionnels, y compris dans les processus de paix et l'action climatique.

Les intervenantes et intervenants ont souligné la menace que représentait la pandémie de COVID-19 pour l'égalité des genres et mis en exergue les besoins particuliers des femmes à prendre en compte dans les mesures de riposte et de relance. En outre, ils ont appelé l'attention sur le personnel sanitaire de première ligne, composé en majorité de femmes, et ont demandé qu'un soin particulier soit accordé aux besoins sanitaires, sociaux et mentaux des femmes actives en première ligne.

La résistance opposée au système des droits humains et la crise financière de l'ONU ont également été évoqués. Les parties prenantes ont été exhortées à renforcer les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, conformément à la résolution 68/268 de l'Assemblée générale. Une tendance nouvelle à créer des voies discriminatoires dans les constitutions et à promulguer des lois discriminatoires a été mise en lumière.

Les intervenantes et intervenants ont appelé l'attention sur la discrimination persistante à l'égard des femmes et des filles, l'impunité des agresseurs et l'impact des mouvements opposés à l'égalité des genres dans toutes les régions. Ils ont noté des régressions survenues dans de nombreux pays, notamment en ce qui concerne les droits en matière de santé sexuelle et procréative, la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, les emprisonnements et assassinats des défenseuses des droits humains, des femmes autochtones, des femmes de couleur et des femmes transgenres.

Ils ont fait valoir que la violence de genre était une pandémie structurelle, invisible, sous-déclarée et normalisée et qu'elle s'accompagnait de l'apparition de nouvelles formes de violence, telles que les cyberattaques, la violence obstétrique et la violence contre les femmes en politique.

Les intervenantes et intervenants ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre un plan mondial de lutte contre la violence à l'égard des femmes et d'harmoniser les lois et les normes internationales. Ils ont : proposé que la violence à l'égard des femmes devienne un point permanent de l'ordre du jour de la Commission de la condition de la femme et offert des orientations pour les stratégies de mise en œuvre ; demandé une approche systémique de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; noté qu'il faudrait élaborer un guide sur l'application de la recommandation générale n° 35 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui concerne la violence de genre à l'égard des femmes, ou du Protocole facultatif à la Convention concernant la violence de genre et mettre en place un mécanisme de surveillance des féminicides au niveau national, régional et international.

Des participantes et participants ont insisté sur les vulnérabilités particulières des femmes et des filles déplacées, y compris les réfugiées, en faisant observer que plus de la moitié des personnes déplacées étaient des femmes et des filles exposées à la discrimination, à la violence de genre, au mariage d'enfants, au manque d'accès à une éducation de qualité et à l'absence de possibilités d'émancipation économique.

Les orateurs et oratrices ont exhorté les États Membres, la société civile et tous les individus à s'attaquer aux préjugés et aux obstacles structurels empêchant la réalisation de l'égalité des genres, afin que nous honorions notre responsabilité collective de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. À cette fin, ils ont cité d'autres vecteurs de changement existants, tels que les objectifs de développement durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190), la Convention d'Istanbul, l'initiative Spotlight, le pacte mondial sur les réfugiés, le mouvement #MeToo et le Forum Génération Égalité. Ils ont également exhorté toutes les parties prenantes à s'associer pour progresser, à ouvrir des consultations et à créer des espaces de dialogue intergénérationnel facilitant l'expression des jeunes.

IV. Séance plénière

Les États Membres ont examiné les grandes questions ci-après.

Promouvoir des dispositions institutionnelles et intégrer systématiquement les questions de genre aux politiques et interventions nationales

Les États Membres ont recensé une série de mécanismes nationaux pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, qui soutiennent la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que les politiques et stratégies nationales en matière d'égalité des genres. Les intervenantes et intervenants ont constaté que ces mécanismes avaient le plus fort impact lorsqu'ils étaient dotés de ressources techniques et financières adéquates et d'une autorité suffisante pour s'acquitter efficacement de leur mandat et qu'ils coopéraient avec les différents services et niveaux des pouvoirs publics et collaboraient avec d'autres institutions et acteurs non gouvernementaux.

Les États Membres ont partagé leur expérience dans les domaines suivants :

- Le renforcement des mécanismes nationaux pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles qui coordonnent et stimulent l'application du Programme d'action de Beijing et l'intégration des questions de genre dans toutes les politiques et tous les budgets publics ;
- Les réformes juridiques et l'intégration des questions de genre dans les lois, politiques et stratégies et les plans et interventions de développement national ;
- Le renforcement des services consacrés à l'égalité des genres et les secrétariats de femmes dans toutes les branches des gouvernements et des mécanismes de coordination interinstitutionnelle, pour assurer l'intégration de la dimension de genre à l'ensemble de l'action gouvernementale ;
- La mise à jour et l'application des stratégies et plans d'action nationaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- La prise en compte systématique des questions de genre dans la budgétisation et l'allocation des fonds publics, au moyen de lois et politiques nationales de financement qui intègrent la dimension du genre à chaque étape des processus budgétaires, les institutions nationales dirigeant cette mise en œuvre et effectuant des analyses d'incidence genrée ;
- L'inscription de l'égalité des genres au cœur de la coopération internationale pour le développement et l'intégration de l'égalité des genres dans les plans nationaux de riposte à la COVID-19.

Lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et les filles

De nombreuses intervenantes et intervenants ont signalé l'augmentation des niveaux de violence sexuelle et fondée sur le genre pendant la pandémie de COVID-19, y compris : la violence contre les femmes et les filles ; les violences sexuelles liées aux conflits ; la violence domestique ; la violence exercée par le partenaire intime.

Les États Membres ont fait observer qu'il était essentiel de disposer de données plus solides pour fonder efficacement la programmation sur des données factuelles et cibler l'action sur les causes

profondes de la violence contre les femmes et les filles. De nombreux participants ont abordé les mécanismes de responsabilisation mis en place pour suivre et évaluer les programmes et activités en cours, qui sont complétés par la pleine application de cadres juridiques internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention d'Istanbul et la Convention de Belém do Pará.

Les États Membres se sont engagés à :

- Promulguer de nouvelles lois pour ériger en infractions pénales les différentes formes de violence à l'égard des femmes ;
- Fournir une gamme complète de services d'aide aux rescapées de violence et d'atteintes fondées sur le genre, notamment en investissant dans des foyers d'hébergement et de réinsertion et des lignes d'assistance téléphonique d'urgence, et en mettant en place des systèmes de signalement des cas de violence domestique qui soient adaptés aux besoins des rescapées ;
- S'attaquer à l'impunité au moyen de poursuites, d'unités de police bien formées et des fichiers d'auteurs d'infractions sexuelles ;
- Intensifier les efforts de prévention et éliminer les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants et autres pratiques néfastes ;
- Associer les hommes et les garçons aux mesures prises pour qu'ils deviennent des acteurs clés ;
- Faire appel aux responsables religieux et chefs traditionnels pour prévenir et éliminer toute les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Promouvoir l'éducation des filles

De nombreux participantes et participants ont affirmé que l'accès universel à une éducation et à une formation de qualité, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, étaient essentiels à l'autonomisation économique des femmes et à leur participation à la vie publique. Les États Membres ont fait observer que des gains importants avaient été réalisés grâce à des réformes législatives et réglementaires, à un financement accru et aux technologies. Ils ont reconnu qu'il fallait accroître le nombre de filles et de femmes dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques, ces secteurs étant essentiels pour le développement et le progrès.

Ils ont recensé les mesures suivantes :

- Suppression des frais de scolarité dans les écoles secondaires publiques et mise à disposition d'articles d'hygiène menstruelle, comme des serviettes hygiéniques gratuites pour les filles dans les écoles ;
- Application de lois, politiques et stratégies qui protègent le droit des adolescentes à rester à l'école pendant leur grossesse et qui garantissent que les jeunes mères peuvent retourner à l'école pour terminer leurs études ;
- Sensibilisation aux conséquences préjudiciables du mariage d'enfants et des grossesses précoces, et communication visant à encourager les filles ayant des enfants à rester à l'école et à terminer leurs études ;

- Accroissement du nombre de filles et de femmes dans les cursus d'étude en science, technologie, génie, mathématiques et informatique, dans un large éventail de domaines ouvrant des perspectives de carrière au-delà des emplois peu rémunérés ;
- Renforcement des compétences numériques des femmes et des filles dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de coalitions régionales.

Accélérer la participation des femmes au pouvoir et à la prise de décisions

Les États Membres ont constaté que la participation des femmes à la vie politique s'était accrue mais également que les femmes restaient sous-représentées dans les processus de prise de décision à tous les niveaux des pouvoirs publics. De nombreux intervenantes et intervenants ont appelé à la parité dans tous les domaines, y compris aux postes d'élus, dans les conseils d'administration des entreprises et dans tous les secteurs de l'économie. En outre, ils ont fait valoir qu'il importait d'inclure les femmes parmi les bénéficiaires des plans de relance budgétaire relatifs à la pandémie de COVID-19, de garantir la pleine participation des femmes à tous les processus de paix et de combler la fracture numérique.

Différents outils, méthodes et approches se sont avérés efficaces pour lutter contre la sous-représentation persistante des femmes, grâce à des initiatives telles que :

- L'adoption de mesures temporaires spéciales, les réformes juridiques et l'imposition de quotas de parité dans les codes électoraux pour accélérer la représentation féminine dans les organes politiques et décisionnels nationaux et locaux ;
- Le respect de l'équilibre entre les genres à tous les postes faisant l'objet de nomination dans les secteurs suivants : pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire et fonction publique ; organisations régionales et internationales, la désignation de représentantes et représentants ; les programmes d'action climatique ou d'aide humanitaire ;
- Les mesures faisant obligation au secteur privé d'accroître la représentation des femmes aux postes de direction ou dans les conseils d'administration des entreprises et autres structures décisionnelles, ou les mesures d'incitation à cet effet ;
- Le renforcement de la collaboration avec la société civile afin de créer des espaces sûrs où les femmes et les filles peuvent s'exprimer, exercer leur sens de l'initiative ou de l'encadrement et jouir de leurs droits fondamentaux ;
- L'engagement personnel des chefs d'entreprise et des dirigeants politiques.

Améliorer la santé féminine, y compris la santé sexuelle et procréative

Les intervenantes et intervenants ont noté que la réunion de haut niveau se tenait pendant la pandémie mondiale de COVID-19, qui a mis en exergue la nécessité d'une couverture sanitaire universelle et de l'accès des femmes aux services de santé. Nombre d'entre eux ont souligné qu'il importait d'inclure la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le cadre de politiques et de programmes complets d'information, de protection sociale et de services publics qui soient non discriminatoires et répondent aux besoins des femmes tout au long de leur vie, ainsi

que d'élargir l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et procréative, d'augmenter les taux de naissances assistées et d'améliorer l'accès à la contraception.

En particulier, les États Membres ont partagé leur expérience dans les domaines suivants :

- L'allocation de ressources dans les budgets nationaux à l'amélioration de l'accès des femmes à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- L'orientation de la coopération pour le développement sur la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, ainsi que sur les soins de santé pour tous et toutes.

Réaliser l'autonomisation économique, la sécurité et la protection sociale des femmes

Les États Membres ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la participation des femmes à l'économie, en particulier l'économie formelle et les marchés du travail, en notant qu'il s'agissait de domaines clés pour une croissance inclusive et un développement durable. Les intervenantes et intervenants ont fait observer que les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale avaient une incidence grave sur les femmes et les filles, qui étaient surreprésentées dans les emplois informels et vulnérables ainsi que dans les secteurs des soins et de la santé. Nombre d'entre eux ont également souligné que la charge disproportionnée des tâches domestiques et des responsabilités de soins confiées aux femmes et aux jeunes filles s'était alourdie dans ces circonstances.

Les États Membres ont déclaré qu'ils s'engageaient à :

- Accroître la représentation et le leadership des femmes dans l'économie formelle et dans tous les secteurs économiques ;
- Promouvoir l'égalité d'accès des femmes à l'éducation financière, aux biens économiques, aux services financiers et aux technologies numériques, tout en ciblant particulièrement les femmes et les filles des groupes marginalisés, celles qui vivent dans des zones rurales ou reculées et celles qui travaillent dans le secteur informel ;
- Renforcer la protection juridique du droit des femmes au travail, la protection contre les licenciements abusifs pour cause de maladie ou de maternité, et prévoir des mesures d'incitation à l'embauche des femmes après un congé de maternité ;
- Promouvoir la participation des femmes au marché du travail et l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ;
- Adopter des mesures contraignantes sur la transparence des salaires, qui permettent aux femmes de prouver qu'elles sont sous-payées et de défendre leurs droits ;
- Fournir un soutien spécial aux entrepreneuses, y compris celles qui sont touchées par la pandémie de COVID-19, sous la forme de facilités de prêt et d'accès à des fonds spéciaux ;
- Travailler avec les parties prenantes, y compris les parlementaires, pour promulguer une législation sur la propriété foncière des femmes et leur accès à la terre, et mettre en place des politiques pour en appuyer l'application ;
- Élargir les mesures de protection sociale qui profitent aux femmes, notamment les congés de maternité et de paternité payés, la multiplication des possibilités de garde d'enfants, le

renforcement des filets de sécurité sociale et des pensions et la promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;

- Développer le soutien à l'entrepreneuriat féminin, notamment par des programmes de coopération pour le développement.

Promouvoir les travaux concernant les femmes et la paix et la sécurité

De nombreux États Membres ont profité de l'occasion pour célébrer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les intervenantes et intervenants ont affirmé que la participation véritable des femmes à la prévention des conflits, au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre des processus de paix, contribuait à des solutions pacifiques durables et au développement durable. Des interventions ont porté sur l'importance de la législation et des politiques nationales, y compris le nombre croissant de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Les orateurs et oratrices se sont engagés à :

- Associer pleinement les femmes, en tant que partenaires égales, aux processus de paix et aux missions politiques au niveau national, régional et international ;
- Augmenter le nombre et l'influence des femmes dans les opérations de maintien de la paix et dans les forces de police et de sécurité nationales afin d'assurer un maintien de la paix efficace et de contribuer à améliorer l'accès à la population ;
- Élaborer et exécuter des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité et placer les femmes au centre des activités de prévention et de règlement des conflits ;
- Assurer la sécurité et la protection des acteurs de la société civile, y compris les défenseuses des droits humains et les artisanes de la paix.

V. Séance de clôture

M. Volkan BOZKIR, Président de l'Assemblée générale, a conclu le sommet en déclarant que, malgré les progrès considérables réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 1995, aucun pays n'a atteint l'égalité des genres. Il a fait observer que la pandémie de COVID-19 menaçait d'éroder les gains durement acquis dans ce domaine.

Il a fait remarquer que pendant des générations, les femmes avaient subi des discriminations, une marginalisation et des difficultés excessives. Appelant tous les États Membres et les parties prenantes à s'engager à accélérer la réalisation de l'égalité des genres pour garantir qu'aucune femme ne soit menacée, sous-payée ou sous-estimée pour le travail qu'elle accomplit.

Le Président a proposé de bâtir un monde où les femmes pourraient s'exprimer pleinement et exercer leur pouvoir, où elles seraient à l'abri du dénigrement, des atteintes et de l'oppression et où elles se sentiraient en sécurité dans tous les milieux.

En conclusion, M. Volkan BOZKIR a promis aux femmes résilientes du monde entier et à toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour l'égalité des genres qu'ils recevraient le soutien continu de l'Organisation des Nations Unies.
